

Prévenir
Accompagner
Former


au service de la prévention



● COVID et besoins du travail – réflexions

Afin de protéger la santé physique des salariés, **la mise en place des « mesures barrières » est indispensable :**



Mais ATTENTION !



Ces mesures ne doivent pas entrer en contradiction avec le travail réel à effectuer, **au risque de détériorer la santé des salariés sous d'autres angles** (TMS, risques chimiques, RPS, coupures, chutes, etc).

BUT : faire cohabiter mesures de prévention et travail réel

Le matériel et/ou l'organisation mis en place pour respecter ces mesures d'hygiène doivent tenir compte des nouvelles contraintes qu'ils engendrent : augmentation de la manutention physique, réduction des marges de manœuvres pour respecter la cadence d'une ligne, réduction des aides de la part des collègues (travail en binôme ou autre)...



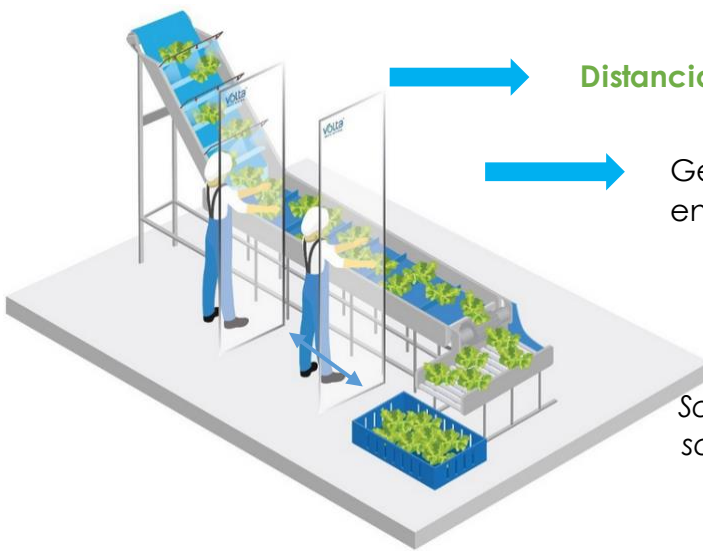
Trouver des compromis acceptables à tous « niveaux » de santé (physique, psychique, sens/utilité au travail) qui sont également **en lien avec la bonne production de l'entreprise**

Prévenir
Accompagner
Former

Sistel
au service de la prévention



Exemple des cloisons transparentes fixes sur les lignes de production à la chaîne :



Distanciation COVID = OK

Gestion des alés de la chaîne de production en amont ou aval = **réduite, voire impossible**

Exemple : difficile de « descendre ou remonter » la chaîne lorsque cela est nécessaire.

Soit on arrête la chaîne (si cela est possible) soit on se contorsionne pour gérer les alés

Prise de risque pour :



D'autres compromis peuvent exister pour faire coïncider au mieux l'ensemble des besoins du travail.

Pensez à associer les salariés à cette réflexion.

« **En bref** »

Les mesures barrières ne doivent pas être le seul point de vue à prendre en compte pour organiser la reprise d'activité.

Une réflexion plus globale peut être menée avec les conseils de l'ergonome de votre équipe santé travail.



SISTEL, Service Interprofessionnel de Santé au Travail en Eure-et-Loir - www.sistel.asso.fr
21, rue Camille Marcille - CS 70142 - 28008 CHARTRES Cedex - 02 37 25 16 00